

## Commissions parlementaires

---

### Commission de la culture

#### Consultation générale

#### Le patrimoine religieux du Québec

La Commission de la culture s'est donné le mandat d'examiner la situation du patrimoine religieux du Québec afin d'identifier des solutions pour en assurer la préservation. La Commission a publié un document de consultation que vous pouvez obtenir en vous adressant à la secrétaire ou en consultant le site Internet de la Commission de la culture, à l'adresse suivante :

<http://www.assnat.qc.ca/fra/37legislature1/commissions/cc/index.shtml>

La Commission tiendra des auditions publiques sur le sujet à compter du 20 septembre 2005. Toute personne ou organisme qui désire exprimer son opinion doit soumettre un mémoire au Secrétariat des commissions au plus tard le 2 septembre 2005. La Commission choisira, parmi les personnes et les organismes qui lui auront fait parvenir un mémoire, ceux qu'elle entendra.

Les mémoires doivent être transmis en 25 exemplaires de format lettre. Ils doivent être accompagnés d'autant d'exemplaires d'un résumé de leur contenu. Les personnes ou les organismes qui désirent que leur mémoire soit transmis à la Tribune de la presse doivent en faire parvenir 20 exemplaires supplémentaires. Par ailleurs, la transmission par courriel d'une version électronique du mémoire serait appréciée, auquel cas toutefois l'envoi de copies papier demeure nécessaire.

Les mémoires, la correspondance et les demandes de renseignements doivent être adressés à: Mme Sonia Grenon, secrétaire de la Commission de la culture, édifice Pamphile-Le May, 1035, rue des Parlementaires, 3<sup>e</sup> étage, Québec (Québec) G1A 1A3.

Téléphone: (418) 643-2722; télécopieur: (418) 643-0248  
courriel: cc@assnat.qc.ca